



FOYER DU ROMARIN

**DOSSIER
ADMINISTRATIF**

N° DE DOSSIER :

NOM :

EHPAD - LE FOYER DU ROMARIN - ETABLISSEMENT PRIVE ASSOCIATIF A BUT NON LUCRATIF

SIRET 30328464000016 - APE 8710A - URSSAF MONTPELLIER 917000001201158484 - FINESS 34 0 78 1483

246 rue du romarin 34830 CLAPIERS - TEL : 04.67.02.34.50 - FAX : 04.67.59.46.50 - EMAIL : info@foyerduromarin.com



Accueil

CONTACT

Le Foyer du Romarin vous accueille

*« Vieillir ensemble,
ce n'est pas ajouter des années à la vie
mais de la vie aux années »*

LE FOYER DU ROMARIN

Le Foyer du Romarin est un **Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes**



Nous sommes historiquement le troisième EHPAD en France et le premier du secteur sud à avoir obtenu cette distinction, gage pour nos résidents de prestations de qualité

**ACCUEIL
ETABLISSEMENT**

Lundi au Vendredi

Matin : 9h/13h

Après midi : 14h/17h

04 67 02 34 50

**246 rue du romarin
34830 CLAPIERS**

accueil.fdr@gmail.com

"Notre établissement défend depuis 70 ans, les valeurs de respect et d'empathie qui sont notre force. Notre quotidien est d'apporter bonheur & sérénité aux résidents accueillis dans une volonté d'accompagnement de qualité, de prise en charge personnalisée et de projets individualisés pour chacun de nos résidents"

NOTRE RESEAU

- Association ACCES
- Association COORD'AGE pour le développement de l'animation
- URIOPSS Languedoc-Roussillon
- FNADEPA de l'Hérault
- ADVENT'CARE



INDEX

Pour faire le point ensemble sur la complétude de votre dossier



DÉCOUVERTE DU FOYER DU ROMARIN

▪ Présentation de l'établissement ▪ Contacts ▪ Tarification

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

DOSSIER D'ADMISSION

▪ Guide ▪ Procédure d'étude du dossier

DOSSIER MÉDICAL

▪ sous pli confidentiel

DERNIER AVIS D'IMPOSITION OU DE NON-IMPOSITION

JUSTIFICATIFS DE PENSION

CHARTRE DES DROITS DU RÉSIDENT



PERSONNE DE CONFIANCE

▪ Explications ▪ Formulaires - selon votre situation

CONSENTEMENT DE RÉSIDENCE AU FOYER DU ROMARIN

Présentation du Foyer du Romarin

Ce document est un instrument d'information et de transparence sur les moyens et les conditions dans lesquelles les résidents sont accueillis, accompagnés et pris en charge. Il vous ai adressé conformément à la liste établie par les représentants d'associations de consommateurs, professionnels du secteur médico-social et des pouvoirs publics.

Conformément à notre “Déclaration Éthique” et à notre “Politique Qualité”, nous défendons les droits et libertés des personnes âgées et nous nous engageons à apporter la plus grande bienveillance à tous les résidents.

7 Points à retenir :



- Programme d'activités variées et adaptées & espace spécifique P.A.S.A
- Prise en charge médicalisée par l'établissement et consultations gériatriques facilitées avec le CHRU
- Professionnels compétents et attentionnés
- Projet de vie personnalisé et individuel
- Cadre de vie agréable
- Valeurs éthiques et tarifs propres au secteur associatif
- Premier établissement certifié NF sud France

EHPAD - LE FOYER DU ROMARIN - ETABLISSEMENT PRIVE ASSOCIATIF A BUT NON LUCRATIF

SIRET 30328464000016 - APE 8710A - URSSAF MONTPELLIER 917000001201158484 - FINESS 34 0 78 1483

246 rue du romarin 34830 CLAPIERS - TEL : 04.67.02.34.50 - FAX : 04.67.59.46.50 - EMAIL : info@foyerduromarin.com



NOTRE ÉTABLISSEMENT

Le Foyer du Romarin vous accueille

LE FOYER DU ROMARIN

Notre établissement est situé dans un cadre naturel méditerranéen et niché au sein d'une pinède verdoyante de deux hectares

Un jardin, plusieurs terrasses ombragées et d'agréables chemins de promenade sont à disposition des résidents, familles & visiteurs.

Un jardin thérapeutique délimités en plusieurs espaces est ouvert sur la ville créant ainsi un lieu passerelle . Cette interaction entre les habitants de Clapiers et les résidents de notre structure est une de nos priorités.

"Maintenir, le lien social, les échanges, la vie entre les différents acteurs et habitants de notre ville est un de nos essentiels.

Créer du sens, c'est se retrouver, chacun avec nos différences, rire, parler, regarder, sentir et vivre ensemble..."

Situé à 300 mètres du centre de Clapiers, des commerces & des transports en commun (ligne de bus, 22 et 36) Clapiers est un charmant village de 5000 habitants situé à 3 kms de l'entrée de Montpellier, métropole connue pour sa douceur de vivre et la qualité de prise en charge de ses aînés

Visite Guidée

360°

<http://foyerduromarin.fr/visite360>

Notre Mission

Accueillir les personnes autonomes, semi-valides ou dépendantes de plus de soixante ans et les accompagner dans les soins préventifs, curatifs et palliatifs

« Jusqu'au bout du chemin de la vie »

Notre Histoire

C'est en 1949 qu'a débuté notre histoire, à PIGNAN par l'achat d'une maison de village pour y accueillir des personnes âgées après la seconde guerre mondiale.

Cette maison, appelée "Le Foyer" hébergera une vingtaine de personnes et en 1965 naîtra l'association sans but lucratif (loi du 1er juillet 1901).

En 1974, un terrain de deux hectares est acheté à CLAPIERS pour y construire un établissement de 80 places qui sera étendu à 95 places en 1999. Le "Foyer" deviendra alors "Le Foyer du Romarin" et sera agréé par l'ARS et le Conseil Général en qualité d'EHPAD.

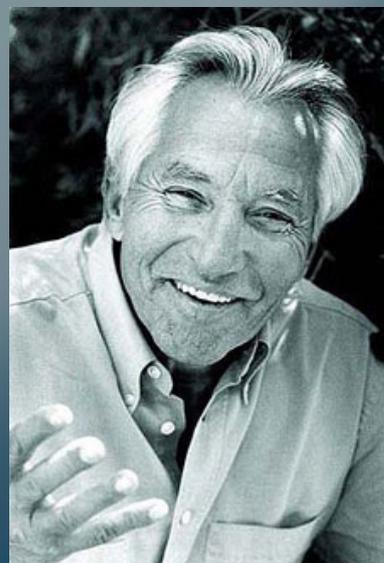
"70 ans plus tard, l'aventure humaine continue..."

Depuis toutes ces années, l'aventure humaine qu'est "Le Foyer Du Romarin" n'a cessé de croître au travers des différents hommes et femmes qui ont su au fil de leur passage y insuffler valeurs et continuité.

Notre Devise

*« Vieillir ensemble,
ce n'est pas ajouter des années à la vie
mais de la vie aux années »*

Jacques SALOMÉ



Notre Éthique

Valeur de RESPECT et d'EMPATHIE sont notre force de plus de 70 ans d'expérience.

Au quotidien pour apporter du bonheur et de la sérénité aux personnes âgées que nous accueillons dans une volonté d'accompagnement de qualité, de prise en charge personnalisée et de projets individualisés pour chacun des résidents.

Notre éthique n'est pas seulement théorique, elle se décline de manière concrète, par la volonté de satisfaire le référentiel de la norme NF Service « Cadre éthique et engagement de service » pour les établissements hébergeant des personnes âgées et notre certification obtenue en 2007, fait l'objet chaque année d'un audit indépendant.



Nous sommes -historiquement- la troisième maison de retraite en France et la première du secteur sud de la France à avoir obtenu cette distinction. Gage pour nos résidents, d'une garantie du niveau des prestations.

Les mesures portent initialement sur 450 critères de qualité (élargis dans la version 2012) qui font l'objet d'un contrôle annuel exigeant par un auditeur indépendant choisi par AFNOR.



Projet d'établissement

Au delà d'un projet d'établissement, notre projet avec chacun de vous :

« Construire ensemble une fin de vie à votre image »

Le projet d'établissement définit le cadre de référence de notre action en tant que professionnels, du projet de vie du résident et du projet de soin de l'établissement. Il définit les missions, les orientations, les valeurs sur lesquelles les professionnels vont s'appuyer dans leur action quotidienne.

En effet, au-delà des responsabilités juridique et financière, des contraintes et des obligations légales, c'est une vraie responsabilité morale que nous avons à l'égard des personnes accueillies et de leurs proches.

Nous croyons que la vieillesse est une période très importante de la vie et qu'elle mérite d'être envisagée avec une grande attention et réflexion.

Elle représente souvent une vingtaine, voire une trentaine d'années et nous encourageons chaque nouveau résident à inscrire cette période de la vie dans un projet personnel où la découverte, la surprise, la joie, la tendresse et la solidarité peuvent compenser les désagréments physiques ou mentaux dus au vieillissement. En stimulant les relations sociales, l'exercice physique et intellectuel, la méditation et l'humour, beaucoup de résidents redécouvrent des capacités laissées en sommeil et ajoutent ainsi de la vie à leurs années.

Découvrir un nouvel art de vieillir est, non seulement une aventure passionnante, mais aussi un cadeau et un espoir pour les jeunes générations car nous demandons aux familles de s'associer et de s'inscrire dans l'accompagnement du projet de leur parent résident.

Basé sur le libre consentement, le séjour de chaque résident intègre aussi un droit d'expression complet, au travers des délégués auprès du conseil de la vie sociale, des diverses commissions et des entretiens avec le personnel ou la direction.

Pour permettre de conserver des liens avec la société, nous organisons des activités avec d'autres maison de retraite, des associations locales, des écoles et le quartier. En logeant au Foyer du Romarin, vous conservez vos habitudes citoyennes et vous développez vos relations sociales.

L'EHPAD étant un lieu de vie, les professionnels doivent privilégier le « prendre soin et l'accompagnement », le résident restant "acteur de sa vie" et pas uniquement "objet de soin".

*Pour nous... "chaque acte de soin se doit d'avoir un sens".
Pour nous... "la vie ne doit pas être organisée pour plus de soins,
mais les soins organisés pour plus de vie".*

Prendre soin dans une approche personnalisée

C'est grâce à cette vision individuelle et globale de chaque personne que nous pouvons maintenir et prolonger son autonomie

Notre EHPAD est structuré en 4 unités distinctes appelées « CITES »



La cité de l'accueil **BIENVEILLANT**

accueille 34 résidents autonomes ne nécessitant pas ou peu d'aide et de soins importants dans leur quotidien

La cité de la **COURTOISIE**

est une unité protégée et accueille 24 résidents souffrants de troubles cognitifs légers à modérés

La cité de la **DOUCEUR**

est une unité de 24 résidents dépendants physiquement

La cité de l' **EMPATHIE**

est une petite unité de 13 résidents souffrants de troubles du comportement modérés à sévères

En venant au Foyer du Romarin les résidents bénéficient de notre réseau médico-social. Notamment grâce à une convention de coopération avec le Centre Hospitalier Régional Universitaire de Montpellier (CHRU) et sa filière gériatrique, un bilan complet pluridisciplinaire de santé globale (physique, mentale, sociale) est demandé après l'admission et un plan de soins personnalisé intégrant des activités de prévention est ensuite établi.

Une neuropsychologue, intervenant au sein de l'EHPAD, spécialiste du vieillissement contribue à l'élaboration du projet personnalisé de chacun des résidents au Foyer du Romarin, à la formation et au soutien des équipes.

L'ensemble de notre personnel est en mesure de s'adapter et saura assurer une prise en charge médicalisée (soins préventifs, curatifs et palliatifs) en accord avec votre niveau de dépendance s'il devait s'installer et s'accroître durant votre séjour au Foyer du Romarin.

Les permanences de soins à l'EHPAD sont organisées de la manière suivante par le médecin coordonnateur gériatrique de l'établissement et les huit infirmières diplômées d'état :



- *24H/24, 365 jours par an*

Suivi et surveillance des soins par l'équipe soignante en poste présente sur la structure

- *2 jours par semaine*

Présence d'un médecin coordonnateur qui coordonne la prise en charge globale et le plan de soins de chacun des résidents

Chaque résident pourra choisir librement son médecin traitant via notre liste des médecins extérieurs à l'établissement en coopération avec notre EHPAD.

Seul ceux-ci seront pris en charge par les régimes d'Assurance Maladie et réglés directement par l'établissement. Le résident désignera également la clinique ou l'hôpital de sa préférence en cas d'hospitalisation.

ORTHOPHONISTES *ergothérapeutes*
Médecins Généralistes
Spécialistes
Dentistes
Kinésithérapeutes
Psychomotriciens
ART THÉRAPEUTES

Notre Réseau...

Des Professionnels MEDICAUX et PARAMEDICAUX sur Clapiers et les environs.

Les hôpitaux référents (CHRU) sont situés à 3,5 km de Clapiers.



Un ensemble de logements adaptés et sécurisés

La sécurité et le confort des résidents font partie de notre préoccupation quotidienne.

Pour cela, plusieurs aménagements et dispositifs ont été instaurés depuis l'installation de l'établissement à Clapiers (en 1974) son extension et modernisation (en 1999 puis en 2018).

L'accès aux personnes à mobilité réduite est assuré sur les abords et sur l'ensemble des 3 niveaux de la résidence principale, espaces privatifs (logements) et collectifs (salles et couloirs), grâce à trois ascenseurs. Des barres d'appui le long des murs des couloirs facilitent les déplacements. Nous veillons aussi à la sécurité des résidents grâce à un dispositif d'appel d'urgence ("appel malade") dans chaque logement, un personnel de surveillance de nuit (un infirmier + un aide-soignant), et un système de détection et d'alarme incendie dans tout l'établissement. Chaque logement est équipé d'une prise téléphonique (sauf le secteur médicalisé de "L'Empathie"). L'établissement est équipé du wifi gratuit dans son intégralité.

Le Foyer du Romarin dispose de 95 logements individuels, des chambres particulières meublées de 16 à 21 m².

Chaque logement individuel comprend une chambre avec placard mural, étagères et penderie, une salle d'eau avec toilettes, lavabo. Le mobilier est fourni (lit, fauteuil, commode, table de chevet, chaise table) mais chaque résident peut apporter sa touche personnelle grâce à ses petits meubles, cadres, décorations.

Des prises pour téléviseur et pour téléphone, ainsi qu'une sonnette d'urgence sont installées dans chaque chambre (hors empathie). Nos amis les animaux ne sont pas admis dans l'établissement.

À chaque étage, un petit salon permet aux familles des moments de détente et de convivialité. À l'entrée de l'établissement, le grand salon offre un espace clair et vivant pour les temps d'animation. Pendant les périodes de chaleur, les espaces communs sont climatisés, ainsi que la chapelle.

SALON BECKER | CITÉ ACCUEIL
BIENVEILLANT | CITÉ COURTOISIE | CITÉ
DOUCEUR | CITÉ EMPATHIE | SALON
D'ACTIVITÉ PASA | CHAPELLE ..

VENEZ DÉCOUVRIR NOTRE ÉTABLISSEMENT...

VISITE VIRTUELLE

<http://foyerduromarin.fr/visite360>

*Parce que tous les logements ne sont pas des foyers,
laissez-nous vous accueillir dans un cadre de vie
mélant confort, sécurité, modernité, espaces
ludiques et conviviaux, valeurs humanitaires et
soin au quotidien.*

POUR DÉFENDRE ENSEMBLE
une "autre idée de l'âge" !

EHPAD
Le Foyer du Romarin

WIFI - accès mobilité réduite - espace entièrement sécurisé* - personnel de surveillance de nuit** - chambres avec prise téléviseur et téléphone***

*barres d'appui,code porte,alarme incendie | **1 infirmier +1 aide-soignant | ***sauf le secteur médicalisé de l'empathie



ESPACES DE CONVIVIALITÉ

- ✓ Salons d'Etages
- ✓ Espaces familles
- ✓ Espace enfants

CHAMBRE INDIVIDUELLE

- ✓ Superficie de 16 à 21 m2
- ✓ Dispositif "appel malade"
- ✓ Lieu de vie privatif

ESPACES DE VIE

- ✓ PASA (Activités Thérapeutiques)
- ✓ Salon de coiffure
- ✓ Salon de socio-esthétique
- ✓ Mini boutique
- ✓ Chapelle

Tarifications du Foyer du Romarin

Les tarifs de notre établissement sont fixés par le Président du Conseil Général de l'Hérault. Dans le cadre d'une Convention conclue en 2016 avec le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé et le Président du Conseil Général, les engagements ont été définis pour garantir aux résidents les meilleures conditions de vie, d'accompagnement et de soins (2016-2020)

Le coût d'un séjour dans notre Établissement est composé d'un prix pour l'hébergement (logement, restauration, lingerie, animation) et d'un prix pour la dépendance (correspondant à l'aide aux actes essentiels de la vie quotidienne, selon le niveau d'autonomie).

Tarif journalier au 01/07/2020

Hébergement • 69,08€/jour

- Dépendance**
- 6.06 € /jour pour les personnes autonomes et valides (GIR 5 et 6)
 - 14.24 € /jour pour les personnes semi-valides (GIR 3 et 4)
 - 22,46€/jour pour les personnes âgées dépendantes (GIR 1 et 2)

*Des prestations facultatives et payantes sont proposées aux résidents : coiffeur, téléphone direct, coffre, invités, mini boutique...
(prix soumis à affichage et annexés au contrat de séjour)*

Chambre Individuelle

TARIFS HÉBERGEMENT		TARIFS DÉPENDANCE		TARIFS TOTAUX	
Journalier	Mensuel	Journalier	Mensuel	Journalier	Mensuel
69.08€	2072,40 €	GIR 5/6 6.06€	181.80 €	75.14 €	2254.20 €
		GIR 3/4 14.24 €	427.20 €	83.32 €	2499.60 €
		GIR 1/2 22.46€	673.80 €	91.54 €	2746.20 €

Les frais d'hébergement comprend l'ensemble des prestations minimales fixées art.D312.159.2 du Code d'Action Sociale des Familles.

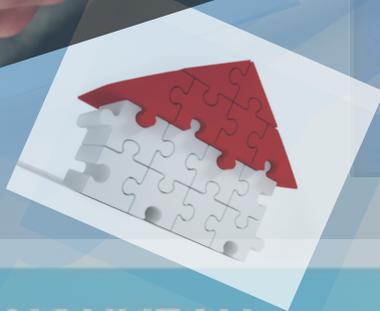
Le tarif Dépendance est applicable à tous les résidents de plus de 60 ans, dès leur entrée. L'état de dépendance est apprécié chaque année par application de la grille nationale AGGIR.

Le tarif Total correspond à la somme tarifs hébergement et dépendance. L'APA -éventuelle- est à déduire de ces totaux (sauf GIR 5/6).

Les différentes allocations complémentaires possibles

Le Conseil Général du département d'origine, sous réserve d'examen du dossier de demande, accorde une allocation APA (Allocation Personnalisée à l'Autonomie) qui prends en charge une partie du tarif dépendance (GIR 1 à 4), selon les revenus du résident. Si l'habitation précédente était dans l'Hérault, l'APA est versée directement au Foyer du Romarin et déduite sur la facture. Le montant net à verser est alors égal à la somme du tarif Hébergement et Dépendance GIR 5/6, quel que soit le niveau de dépendance (sauf conditions particulières de ressources). Pour les autres résidents, il leur incombe d'effectuer leur demande à leur Conseil Départemental d'origine et de l'actualiser chaque année.

En tant que résidents du Foyer du Romarin vous pourrez solliciter l'Allocation Logement ou Aide Sociale auprès de la CAF ou de la mairie.



DU NOUVEAU
POUR LES AIDES
AU LOGEMENT



www.caf.fr

Stimuler l'autonomie par des activités régulières

"Les activités quotidiennes constituent notre programme d'animation pour aider au maintien de l'autonomie . C'est un des axes majeurs de notre établissement et un point fort de notre programme d'accompagnement des résidents "

Un programme hebdomadaire...

Du lundi au vendredi, de 9h45 à 17h30, sont organisées des activités et échanges relationnels, culturels, spirituels & citoyens

Plusieurs intervenants extérieurs et bénévoles font partie de l'équipe d'animation de notre structure.

Nous favorisons aussi les échanges intergénérationnels avec les écoles, le collège et le Relais Assistante Maternelle de la ville.

Notre ancrage dans le cœur de Clapiers fait de notre établissement un lieu d'ouverture et de projets qui nous fait croire que

" Vieillir c'est vivre...!! "

Atelier d'écriture

Sorties extérieures

Activités physiques adaptées
JARDINAGE

Lecture à haute voix

Conférences

Musique

Activités manuelles & artistiques

Gymnastique douce

Chorale

Ateliers mémoire

Nos valeurs spirituelles...

Parce que nous sommes certains que prendre soin de nos résidents c'est aussi les accompagner dans leur choix et liberté de spiritualité, notre chapelle est à disposition de tous

Une aumônière est présente sur l'établissement les lundi, Mardi & Mercredis

L'équipe paroissiale catholique de Clapiers vient chaque mercredi de 15h à 16h célébrer une messe dans l'établissement. L'équipe pastorale protestante (adventiste) propose chaque matin un moment de méditation dans la chapelle et des activités religieuses le week-end.



Notre PASA...

Le PASA est un Pôle d'Activités et de Soins Adaptés

Ce lieu spécifique propose du lundi au vendredi des ateliers thérapeutiques à 14 résidents de notre structure (sur indication médicale)



DES ATELIERS INDIVIDUELS OU COLLECTIFS

- Maintien & réhabilitation des capacités fonctionnelles (atelier romanis, atelier chutes, cuisine thérapeutique, psychomotricité...)
- Maintien & réhabilitation de la mémoire (stimulation, atelier cognitif, réminiscence...)
- Mobilisation des capacités sensorielles (expression corporelle, art thérapie...)
- Maintien du lien social (journée & repas en commun)

"Vieillir, c'est vivre"

Bernadette Steenaert

MODALITÉS D'ACCUEIL

Le Pôle de l'Espace REGAIN au PASA est un lieu de vie au sein duquel sont organisées et proposées des activités thérapeutiques. Ouvert du lundi au vendredi, il accueille chaque jour 14 résidents de notre établissement, répondant à des critères d'admission spécifique *, et propose des ateliers selon les besoins identifiés de chacun.

- L'entrée au PASA s'effectue sur la base de critères d'admission évalués par notre équipe pluridisciplinaire
- Des activités sociales et thérapeutiques sous forme d'ateliers individuels ou collectifs sont organisées par un personnel qualifié (Assistant de Soins en gériatrie, Ergothérapeute, Psychologue...)
- La prise en charge quotidienne est assurée par des intervenants paramédicaux extérieurs (art thérapeute, ergothérapeute, kinésithérapeute, psychomotricienne...)

Un rendez-vous de pré-admission a lieu avant chaque prise en charge avec la personne concernée, si possible une personne référente, le médecin et la psychologue

* Les critères sont définis par le Ministère de la Santé et notre Pôle d'activités est autorisé par l'Agence Régionale de Santé

Renseignements à l'accueil de la structure & auprès de notre équipe médicale



Plaisir du repas et convivialité

Le Foyer du Romarin propose à ses résidents différents régimes alimentaires établis selon leur situation médicale (sans sucre, sans sel) ou leur préférence (sans viande). Les plats sont préparés sur place par notre personnel de cuisine selon les exigences de qualité et d'hygiène de la restauration collective (HACCP).

Les menus et préparation sont établis selon les principes alimentaires spécifiques au Foyer du Romarin (sans alcool, beaucoup de fruits et légumes, viandes : bœuf-veau-volailles) et recommandés par les experts en diététique ainsi que le Programme National Nutrition Santé pour les personnes âgées. Nos menus sont validés par un diététicien et la "commission restauration" se réunit chaque mois pour prendre en compte les remarques et suggestions



Depuis 2010, le Foyer du Romarin a choisi d'offrir quotidiennement des repas confectionnés à partir de produits issus de l'agriculture biologique (Award 2012 du développement durable en établissement de santé. Label "En cuisine" d'ECOCERT depuis 2014 -niveau 3).

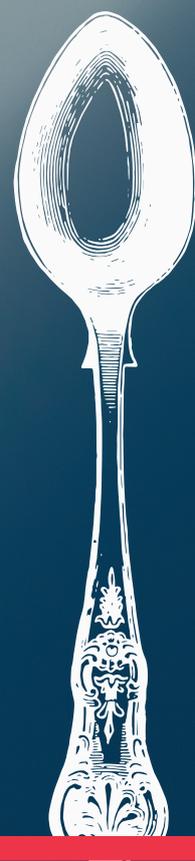
Au delà d'une simple certification notre enjeu aujourd'hui est d'allier ce "manger sain" au plaisir du repas avec une cuisine totalement élaborée à partir de matière brute

Aujourd'hui nous produisons des régimes hachés et mixés et nous travaillons avec le "manger main" au sein de nos deux unités "Alzheimer"

Les repas se prennent en salle de restaurant, sauf en cas de prescription médicale ponctuelle. Sur réservation, familles et amis ont la possibilité de prendre leur déjeuner en compagnie des résidents



	Niveau 1 🥕	Niveau 2 🥕🥕	Niveau 3 🥕🥕🥕
+ bio	10% de bio et 10 composantes par mois	30% de bio et 30 composantes par mois	50% de bio et 50 composantes par mois
+ local	Au moins 1 composante bio et locale de la fourche à la fourchette par mois	Au moins 4 composantes bio et locales de la fourche à la fourchette par mois	Au moins 10 composantes bio et locales de la fourche à la fourchette par mois
+ sain	Des menus clairs et contrôlés Pas d'OGM Des additifs interdits	+ Formation des cuisiniers + de consommation de fruits et légumes de saison + Lutte anti-gaspillage	+ Graisses hydrogénées interdites + de céréales complètes + repas cuisinés sur place
+ durable	Sensibilisation à l'écologie et au gaspillage	+ Gestion globale des déchets + 1 action écologique (au choix)	+ Eco-détergents et vaisselle + au moins 1 nouvelle action écologique (au choix)



Le personnel, un de nos points forts

Formés, dévoués et attentionnés, tous les membres de notre équipe mettent leur professionnalisme au service des résidents. Leur compétence est basée sur leur qualification initiale (diplômes d'Etat pour tous les soignants) et sur la mise à jour de leurs connaissances et pratiques professionnelles grâce à des actions de formation continue.

Au delà des différences et des formations de chacun, l'accompagnement et le prendre soin de chacun des résidents présent sur l'établissement reste notre seul challenge et notre motivation commune

Johanna SOUIL est la directrice du " Foyer Du Romarin" et le "chef d'orchestre" de cet établissement

"Quand on ne peut revenir en arrière, on ne doit se préoccuper que de la meilleure façon d'aller de l'avant"

"Pour reprendre les mots de Jean-Louis Brault "Les entreprises qui réussissent sont celles qui ont une âme", assure-t-elle et c'est ensemble que nous construirons demain.

Un directeur si grand soit-il n'est rien sans ses équipes et sans la confiance et la communication qu'il a su instaurer avec elles

La qualité d'accompagnement de nos résidents vient avant tout de cela.

Il est essentiel de maintenir le fil de façon constante pour maintenir cette envie de travailler avec l'autre au delà de nos différences"



Nos équipes...

L'adjointe de direction :

Celle-ci est particulièrement en charge du secteur RH

Directrice et adjointe de direction travaillent en binôme quotidiennement pour assurer relais, communication et prise en charge

Le pôle administratif :

Une secrétaire assure l'accueil du public et répond à vos questions chaque jour dans les horaires dédiés

Une assistante qualité assure le suivi qualité sur l'établissement,

Un comptable est également en charge de la facturation

Le pôle soin :

Un médecin gériatre, médecin coordonnateur de l'établissement assure l'encadrement médical de l'équipe soignante.

La supervision quotidienne des soins est sous la responsabilité de l'infirmière coordinatrice (IDEC) assistée d'une équipe d'Infirmiers diplômés d'Etat

La prise en soin quotidienne des résidents ainsi que l'accompagnement aux gestes de la vie quotidienne sont assurés par les soignants (AS, AMP, AES, ASG).

Une psychologue et un ergothérapeute sont présents sur la structure à temps partiel

Le pôle Hôtellerie

Une équipe d'ASH (Agents de Services Hospitaliers) sont en poste sur chacune des unités et assurent le confort des résidents, l'entretien des locaux privatifs et/ou communs, le service à table et l'entretien du linge (bio nettoyage)

L'animation

Un responsable de vie sociale est en poste sur l'établissement à temps plein.

Un programme d'animation alliant activités ludiques et activités thérapeutiques est mis en place annuellement sur l'ensemble de la structure

Dans ce cadre, de nombreux bénévoles et prestataires pluridisciplinaires assurent des ateliers sur l'établissement en lien avec le responsable de vie sociale, l'ASG présente au PASA et l'IDEC

La restauration

La chef de cuisine & son équipe mettent tous leurs efforts et compétences à préparer les repas, avec le conseil d'un nutritionniste.

Des contrôles externes mensuels et un audit annuel garantissent la maîtrise des règles d'hygiène selon la norme HACCP.

La maintenance

Deux agents se chargent de l'entretien quotidien de la structure (plomberie, électricité, dépannages...)

Un jardinier est également présent sur notre établissement et est chargé de l'entretien du parc et ses alentours.

Assignment The
Agreement, or delegate
the prior written consent of

SIGNATURE

ANNEXES

Guide du dossier d'admission en EHPAD

A qui adresser mon dossier de demande d'admission...?

Toute personne sollicitant une entrée en EHPAD doit adresser un dossier aux établissements de son choix. Ce dossier est standard à tous les établissements.

Il suffit de constituer un unique exemplaire, appelé "dossier type" et d'en déposer des copies dans les établissements choisis.

Les deux volets de mon dossier...

1 Un **VOLET MEDICAL**, daté et signé du médecin traitant ou d'un autre médecin, à mettre sous pli confidentiel, qui permet notamment au médecin coordonnateur exerçant dans l'établissement d'émettre un avis circonstancié sur la capacité de l'EHPAD à prendre en charge la personne au vu du niveau de médicalisation de l'établissement.

2 Un **VOLET ADMINISTRATIF**, renseigné par la personne concernée ou toute personne habilitée pour le faire (travailleur social, etc.)

The image shows two forms. The left one is titled 'DOSSIER DE DEMANDE D'ADMISSION EN ETABLISSEMENT D'HEBERGEMENT POUR PERSONNES AGEES DEPENDANTES' and includes a section for 'BONNE A ETABLISSEMENT'. The right one is titled 'DOSSIER ADMINISTRATIF ETAT CIVIL DE LA PERSONNE CONCERNEE' and contains various administrative fields like name, date of birth, and marital status.

Photocopies obligatoires

- Justificatif de pension
- Dernier avis d'imposition ou de non imposition

Les informations complémentaires...

Pour tout renseignement complémentaire (habilitation à l'aide sociale, tarifs des établissements, attribution de l'allocation personnalisée à l'autonomie...), il convient de contacter le conseil départemental de votre département.

Plusieurs pièces justificatives complémentaires vous seront demandées pour constitution du "DOSSIER COMPLÉMENTAIRE"

Suite à l'étude de mon dossier...

Le dépôt de votre dossier d'admission au sein de la structure signifie que votre dossier va être étudié par la commission dédiée.

Procédure d'étude du dossier d'admission au Foyer du Romarin

- Une fois déposé et après vérification de complétude, votre dossier est transmis à la commission d'attribution dédiée à l'étude des demandes d'admission
- Celle ci étudie chacun des dossiers présentés et notamment la capacité de la structure à prendre en charge l'éventuel prochain résident
- Au regard de l'ensemble de ces éléments, et si une admission peut être envisagée en égard au délai souhaité par le demandeur (inférieur à 3 mois), la commission sera susceptible de prononcer un avis favorable.
Dans le cas contraire, le dossier aura la possibilité d'être positionné sur liste d'attente
Si le choix a été fait par le demandeur de ne pas bénéficier de la liste d'attente, un courrier de refus d'admission sera notifié par mail ou voie postale
Soyez assuré que nous nous efforcerons toujours de vous accompagner dans vos recherches si nous ne sommes pas en capacité d'assurer pour votre proche un accompagnement au sein de notre établissement
- Si une entrée peut être envisagée et dans un souci de "faire connaissance", une visite d'admission sera programmée pour le résident et ses proches avec la directrice de la structure, le médecin coordonnateur, l'infirmière coordinatrice et la psychologue

Parce que nous sommes certains que l'entrée en EHPAD nécessite du temps, de la communication, de l'adaptation et une confiance mutuelle.

Parce qu'accueillir un résident c'est aussi accueillir sa famille et ses proches pour construire ensemble une nouvelle route ensemble..."



EHPAD - LE FOYER DU ROMARIN - ETABLISSEMENT PRIVE ASSOCIATIF A BUT NON LUCRATIF

SIRET 30328464000016 - APE 8710A - URSSAF MONTPELLIER 917000001201158484 - FINESS 34 0 78 1483

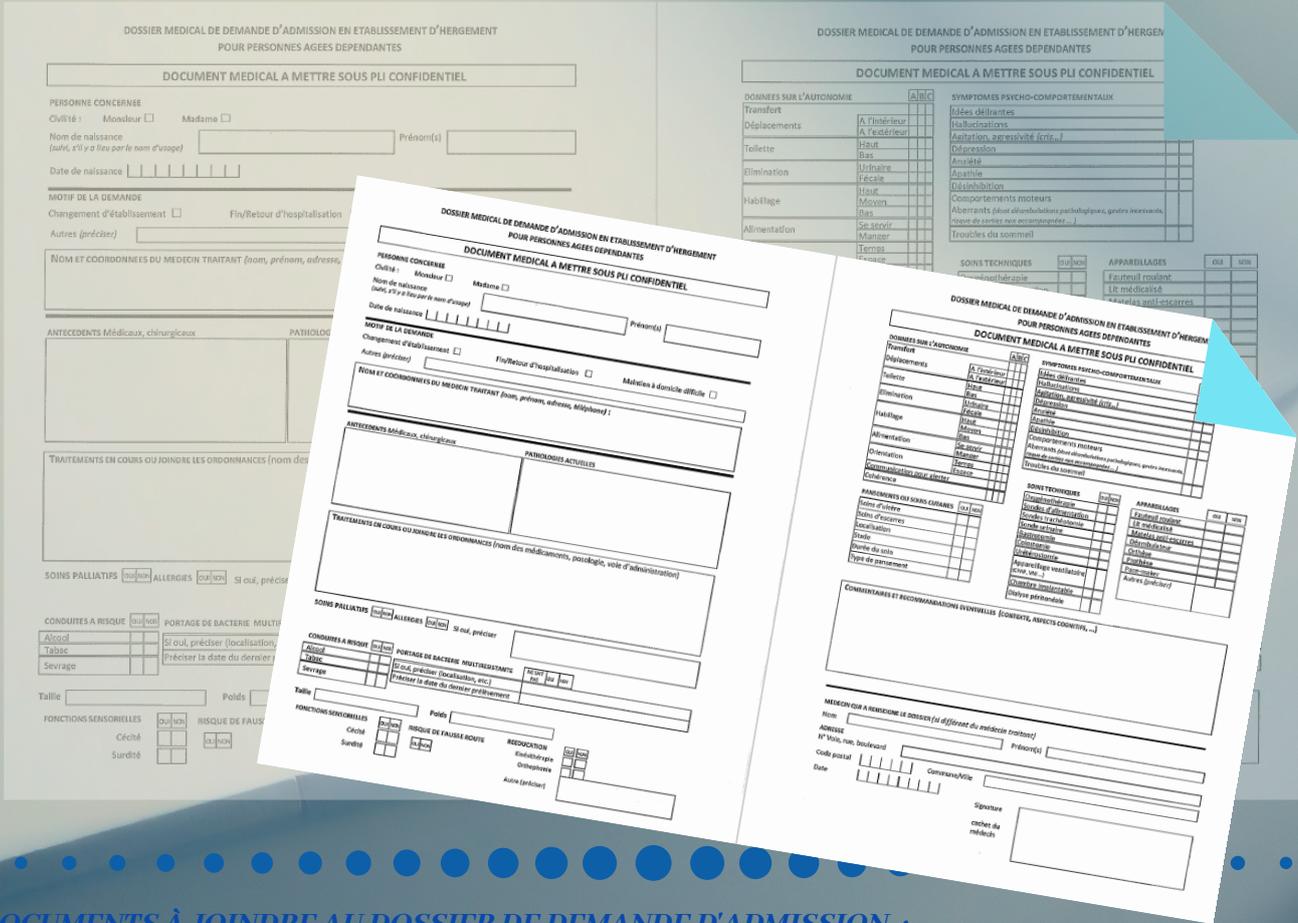
246 rue du romarin 34830 CLAPIERS - TEL : 04.67.02.34.50 - FAX : 04.67.59.46.50 - EMAIL : info@foyerduromarin.com

Dossier médical

CE DOCUMENT EST A FOURNIR SOUS PLI CONFIDENTIEL

Le dossier médical est un élément essentiel de votre dossier et un document "type" pour tous les établissements

Il est à remplir par votre médecin et à mettre sous pli confidentiel c'est à dire sous enveloppe "séparée" de votre dossier de demande d'admission.



DOCUMENTS À JOINDRE AU DOSSIER DE DEMANDE D'ADMISSION :

Les 4 essentiels...

- Dossier de demande d'admission
- Dossier médical (sous pli confidentiel)
- Dernier avis d'imposition ou de non-imposition
- Justificatifs de pensions

Astuce...

Un "index" est mis à votre disposition pour que soient cochés au fur et à mesure les documents mis à votre dossier
 Vous pourrez ainsi faire le point facilement avec notre établissement sur d'éventuels documents manquants



Charte des droits et libertés de la personne accueillie

La charte des droits et libertés de la personne accueillie est un de nos essentiels
Elle est affichée à chaque étage de notre établissement et un exemplaire de celle ci vous sera remis à l'accueil sur simple demande .

CHARTRE DES DROITS ET LIBERTES DE LA PERSONNE ACCUEILLIE

Article 1er : Principe de non-discrimination

Dans le respect des conditions particulières de prise en charge et d'accompagnement, prévues par la loi, nul ne peut faire l'objet d'une discrimination à raison de son origine, notamment ethnique ou sociale, de son apparence physique, de ses caractéristiques génétiques, de son orientation sexuelle, de son handicap, de son âge, de ses opinions et convictions, notamment politiques ou religieuses, lors d'une prise en charge ou d'un accompagnement, social ou médico-social.

Article 2 : Droit à une prise en charge ou à un accompagnement adapté

La personne doit se voir proposer une prise en charge ou un accompagnement, individualisé et le plus adapté possible à ses besoins, dans la continuité des interventions.

Article 3 : Droit à l'information

La personne bénéficiaire de prestations ou de services a droit à une information claire, compréhensible et adaptée sur la prise en charge et l'accompagnement demandés ou dont elle bénéficie ainsi que sur ses droits et sur l'organisation et le fonctionnement de l'établissement, du service ou de la forme de prise en charge ou d'accompagnement.

La personne doit également être informée sur les associations d'usagers œuvrant dans le même domaine.

La personne a accès aux informations la concernant dans les conditions prévues par la loi ou la réglementation.

La communication de ces informations ou documents par les personnes habilitées à les communiquer en vertu de la loi s'effectue avec un accompagnement adapté de nature psychologique, médicale, thérapeutique ou socio-éducative.

Article 4 : Principe du libre choix, du consentement éclairé et de la participation de la personne

Dans le respect des dispositions légales, des décisions de justice ou des mesures de protection judiciaire ainsi que des décisions d'orientation :

1° La personne dispose du libre choix entre les prestations adaptées qui lui sont offertes soit dans le cadre d'un service à son domicile, soit dans le cadre de son admission dans un établissement ou service, soit dans le cadre de tout mode d'accompagnement ou de prise en charge ;

2° Le consentement éclairé de la personne doit être recherché en informant, par tous les moyens adaptés à sa situation, des conditions et conséquences de la prise en charge et de l'accompagnement et en veillant à sa compréhension.

3° Le droit à la participation directe, ou avec l'aide de son représentant légal, à la conception et à la mise en œuvre du projet d'accueil et d'accompagnement qui la concerne lui est garanti.

Lorsque l'expression par la personne d'un choix ou d'un consentement éclairé n'est pas possible en raison de son jeune âge, ce choix ou ce consentement est exercé par la famille ou le représentant légal auprès de l'établissement, du service ou dans le cadre des autres formes de prise en charge et d'accompagnement. Ce choix ou ce consentement est également effectué par le représentant légal lorsque l'état de la personne ne lui permet pas de l'exercer directement. Pour ce qui concerne les prestations de soins délivrées par les établissements ou services médico-sociaux, la personne bénéficie des conditions d'expression et de représentation qui figurent au code de la santé publique.

La personne peut être accompagnée de la personne de son choix lors des démarches nécessitées par la prise en charge ou l'accompagnement.

Article 5 : Droit à la renonciation

La personne peut à tout moment renoncer par écrit aux prestations dont elle bénéficie ou en demander le changement dans les conditions de capacités, d'écoute et d'expression ainsi que de communication prévues par la présente charte, dans le respect des décisions de justice ou mesures de protection judiciaire, des décisions d'orientation et des procédures de révision existantes en ces domaines.

Article 6 : Droit au respect des liens familiaux

La prise en charge ou l'accompagnement doit favoriser le maintien des liens familiaux et tendre à éviter la séparation des familles ou des frères prises en charge, dans le respect des souhaits de la personne, de la nature de la prestation dont elle bénéficie et des décisions de justice. En particulier, les établissements et les services assurent l'accueil et la prise en charge ou l'accompagnement des mineurs, des jeunes majeurs ou des personnes et familles en difficultés ou en situation de détresse précaire, en relation avec les autorités publiques compétentes et les autres intervenants, toute mesure utile à cette fin.

Dans le respect du projet d'accueil et d'accompagnement individualisé et du souhait de la personne, la participation de la famille aux activités de la vie quotidienne est favorisée.

Article 7 : Droit à la protection

Il est garanti à la personne comme à ses représentants légaux et à sa famille, par l'ensemble des personnels ou personnes réalisant une prise en charge ou un accompagnement, le respect de la confidentialité des informations la concernant dans le cadre des lois existantes.

Il lui est également garanti le droit à la protection, le droit à la sécurité, y compris sanitaire et alimentaire, le droit à la santé et aux soins, le droit à un suivi médical adapté.

Article 8 : Droit à l'autonomie

Dans les limites définies dans le cadre de la réalisation de sa prise en charge ou de son

accompagnement et sous réserve des décisions de justice, des obligations contractuelles ou liées à la prestation dont elle bénéficie et des mesures de tutelle ou de curatelle renforcée, il est garanti à la personne la possibilité de circuler librement. A cet égard, les relations avec la société, les visites dans l'institution, à l'extérieur de celle-ci, sont favorisées.

Dans les mêmes limites et sous les mêmes réserves, la personne résidente peut, pendant la durée de son séjour, conserver des biens, effets et objets personnels et, lorsqu'elle est majeure, disposer de son patrimoine et de ses revenus.

Article 9 : Principe de prévention et de soutien

Les conséquences affectives et sociales qui peuvent résulter de la prise en charge ou de l'accompagnement doivent être prises en considération. Il doit en être tenu compte dans les objectifs individuels de prise en charge et d'accompagnement.

Le rôle des familles, des représentants légaux ou des proches qui entourent de leurs soins la personne accueillie doit être facilité avec son accord par l'institution, dans le respect du projet d'accueil et d'accompagnement individualisé et des décisions de justice.

Les moments de fin de vie doivent faire l'objet de soins, d'assistance et de soutien adaptés dans le respect des pratiques religieuses ou confessionnelles et convictions tant de la personne que de ses proches ou représentants.

Article 10 : Droit à l'exercice des droits civiques attribués à la personne accueillie

L'exercice effectif de la totalité des droits civiques attribués aux personnes accueillies et des libertés individuelles est facilité par l'institution, qui prend à cet effet toutes mesures utiles dans le respect, si nécessaire, des décisions de justice.

Article 11 : Droit à la pratique religieuse

Les conditions de la pratique religieuse, y compris la visite de représentants des différentes confessions, doivent être facilitées, sans que celles-ci puissent faire obstacle aux missions des établissements ou services. Les personnels et les bénéficiaires s'obligent à un respect mutuel des croyances, convictions et opinions. Ce droit à la pratique religieuse s'exerce dans le respect de la liberté d'autrui et sous réserve

que son exercice ne trouble pas le fonctionnement normal des établissements et services.

Article 12 : Respect de la dignité de la personne et de son intimité

Le respect de la dignité et de l'intégrité de la personne est garanti. Hors la nécessité exclusive et objective de la réalisation de la prise en charge ou de l'accompagnement, le droit à l'intimité doit être préservé.

Nous nous engageons à appliquer cette charte pour tous nos résidents et tout écart éventuel est à signaler au directeur du Foyer du Romarin.



"Vieillir, c'est vivre"

Bernadette Steenaert

POUR DÉFENDRE ENSEMBLE
une "autre idée de l'âge" !

Foyer du Romarin

Consentement de résidence au Foyer du Romarin

Conformément à l'article L. 311-3 du code de l'action sociale et des familles, le consentement libre et éclairé du futur résident doit systématiquement être recherché lorsque la personne est apte à exprimer sa volonté à participer à la décision. A défaut, c'est le consentement de son représentant légal qui sera recherché.

Conformément à cette législation, aux chartes concernant les personnes âgées accueillies en établissement et à la déclaration éthique du Foyer du Romarin, la liberté dans le choix de résidence est impérative et le conseil d'administration, la direction et le personnel sont garants de ce droit fondamental.

Tout futur résident du Foyer du Romarin signe consciemment et volontairement cet accord de consentement éclairé, en dehors de toute pression.

Ce choix est fait en toute connaissance des conditions de vie, de soins, de projet de développement, de maintien de l'autonomie et d'insertion, adaptés à son âge et à ses besoins.

Je soussigné(e) M/Mme

.....,

Né(e) le /.... /..... à

Atteste avoir pris connaissance du projet d'établissement du Foyer du Romarin tel que contenu dans le livret d'accueil ainsi que les conditions de vie indiquées dans le règlement de fonctionnement et dans le contrat de séjour.

J'ai posé à la Directrice ou à son représentant toutes les questions que je souhaitais à ce sujet et j'en ai eu réponse.

Clapiers, le/...../.....

Signature :

*Signature de la
personne de confiance*

*Signature des
membres présents*



.....
Consentement de résidence au Foyer du Romarin
.....

Conformément à l'article L. 311-3 du code de l'action sociale et des familles, le consentement libre et éclairé du futur résident doit systématiquement être recherché lorsque la personne est apte à exprimer sa volonté à participer à la décision. A défaut, c'est le consentement de son représentant légal qui sera recherché.

Conformément à cette législation, aux chartes concernant les personnes âgées accueillies en établissement et à la déclaration éthique du Foyer du Romarin, la liberté dans le choix de résidence est impérative et le conseil d'administration, la direction et le personnel sont garants de ce droit fondamental.

Tout futur résident du Foyer du Romarin signe consciemment et volontairement cet accord de consentement éclairé, en dehors de toute pression.

Ce choix est fait en toute connaissance des conditions de vie, de soins, de projet de développement, de maintien de l'autonomie et d'insertion, adaptés à son âge et à ses besoins.

Je soussigné(e) M/Mme
N(e) le / / à

Atteste avoir pris connaissance du projet d'établissement du Foyer du Romarin tel que contenu dans le livret d'accueil ainsi que les conditions de vie indiquées dans le règlement de fonctionnement et dans le contrat de séjour. J'ai posé à la Directrice ou à son représentant toutes les questions que je souhaiétais à ce sujet et s'en ai vu répondu.



Signature :

Signature de la
personne de confiance

Signature des
membres présents